



Zoom sur les violences sexuelles en Suisse

Un autre regard sur la statistique policière de la criminalité de 2009 à 2025

Cette page est laissée intentionnellement blanche

Table des matières

1 L'essentiel en bref	5
2 Préambule	6
3 Les infractions sexuelles	6
3.1 Évolution des infractions sexuelles.....	7
3.2 Typologie des infractions sexuelles	9
4 Les victimes de violences sexuelles	10
4.1 Tendances récentes des victimes de violences sexuelles selon le contexte et le sexe	10
4.2 Profil des victimes de violences sexuelles dans la sphère domestique (âge et sexe)	11
5 Les personnes prévenues de violences sexuelles	13
6 Les viols	15
6.1 Les victimes de viol.....	15
6.2 Les personnes prévenues de viol.....	17
7 Conclusions.....	19
8 Sources	19
8.1 Données de l'office fédéral de la statistique (OFS)	19

**Un autre regard sur
les violences sexuelles
domestiques et
une comparaison avec
ces violences
non-domestiques**

pour les années 2009 à 2025

KITODS

1 L'essentiel en bref

Les infractions sexuelles enregistrées en Suisse ont fortement augmenté ces dernières années :

- **Entre 2019 et 2025**, leur nombre total a progressé de **+39 %**, avec une hausse particulièrement marquée **entre 2023 et 2025 (+21 %)**.
- Cette évolution est encore plus prononcée dans la **sphère domestique** où les infractions ont augmenté de **+55 % depuis 2019** et de **+31 % entre 2023 et 2025**.
- **En 2025**, les violences sexuelles domestiques représentent **27 % de l'ensemble des infractions**, contre **17 % en 2009**.

Les violences sexuelles restent majoritairement subies par les femmes :

- **En 2025**, elles représentent **84 % des victimes hors sphère domestique** et **91 % dans la sphère domestique**.
- Toutefois, les victimes **masculines, bien que minoritaires, sont en augmentation**.

Les jeunes sont particulièrement touché-e-s par les violences sexuelles domestiques :

- **En 2025**, les **mineur-e-s** représentent **42 % des victimes**, et les **25-39 ans** constituent la deuxième tranche d'âge la plus concernée (**27 %**).
- Chez les **garçons victimes**, la très **grande majorité sont des mineurs (79 % des cas)**.

Les auteurs de violences sexuelles sont très majoritairement des hommes :

- Les hommes représentent **96 à 97 % des personnes prévenues**.
- **Dans la sphère domestique**, ils sont **principalement impliqués dans des viols (47 % des infractions)** et des actes d'ordre sexuel avec des enfants (25 %).

Le viol occupe une place centrale parmi les infractions sexuelles :

- **En 2025**, il représente **26 % de l'ensemble des infractions sexuelles**, avec une proportion beaucoup **plus élevée dans la sphère domestique (44 %) que hors domestique (19 %)**.
- **Depuis la révision du droit pénal sexuel** entrée en vigueur à mi-2024, le nombre de viols enregistrés a **fortement augmenté (+67 % entre 2023 et 2025)**.
- Cette hausse concerne à la fois les contextes domestique (+79 %) et non domestique (+56 %).
- Elle s'accompagne d'une **augmentation notable du nombre de victimes masculines**, jusque-là quasi absentes des statistiques.
- Dans la sphère domestique, les femmes de 25 à 39 ans constituent le groupe le plus touché (41 % des victimes en 2025). Le viol représente l'infraction principale pour cette tranche d'âge (68 % des cas).
- Les mineur-e-s sont également fortement concerné-e-s, avec une présence non négligeable de viols, y compris chez les garçons, phénomène récemment visible dans les statistiques.
- Le nombre de victimes masculines de viol, longtemps invisibilisées, reste faible mais en nette augmentation depuis la révision de 2024, tant dans les contextes domestiques que non domestiques.

2 Préambule

Longtemps reléguées à la sphère privée ou minimisées dans l'espace public, les violences sexuelles ont historiquement été entourées de silence, de tabous et d'obstacles institutionnels. En Suisse comme ailleurs, leur reconnaissance comme problème majeur de sécurité publique et de santé sociale est le fruit d'une évolution progressive, marquée par des mobilisations féministes, des affaires judiciaires emblématiques et des transformations législatives profondes.

Au niveau international, certains événements ont joué un rôle déterminant dans la libération de la parole. Le mouvement #MeToo, né en 2017, a constitué un tournant majeur en mettant en lumière l'ampleur systémique des violences sexuelles, notamment dans les milieux professionnels et culturels. En Europe, des affaires récentes telles que l'affaire Pelicot dite « de Mazan » en France ont contribué à exposer la réalité des violences sexuelles au sein même de la sphère conjugale et à questionner les mécanismes de domination, de silence et d'impunité.

En Suisse, il a fallu attendre 1992 pour que le viol conjugal soit reconnu comme une infraction pénale, mettant fin à une conception du mariage fondée sur un devoir conjugal implicite. Cette reconnaissance, bien que fondamentale, n'a pas entraîné une hausse des dénonciations, tant les freins sociaux, psychologiques et institutionnels demeurent importants.

Dans un contexte de pression internationale accrue, la révision du droit pénal sexuel est entrée en vigueur le 1er juillet 2024. Celle-ci marque une étape essentielle avec l'introduction d'une définition du viol fondée sur le principe du refus (« non, c'est non ») et l'élargissement des comportements punissables. Cela signifie notamment que :

- Des actes sexuels imposés sans violence physique peuvent désormais être punis
- La simple absence de consentement exprimé devient centrale
- La définition du viol ne se limite plus à la pénétration vaginale et est désormais neutre du point de vue du genre (victime et auteur-e)

3 Les infractions sexuelles

Les violences sexuelles sont définies ici par les articles CP :

- 187 Actes d'ordre sexuel avec des enfants
- 188 Actes d'ordre sexuel avec des personnes dépendantes
- 189 Atteinte et contrainte sexuelles
- 190 Viol
- 191 Actes d'ordre sexuel commis sur une personne incapable de discernement
- 197a Transmission induue d'un contenu non public à caractère sexuel
- 198 Désagrément d'ordre sexuel

Dans le même temps, de nouvelles infractions, telles que la transmission induue de contenus sexuels non publics (art. 197a CP) ou « revenge porn », témoignent d'une adaptation du droit aux formes contemporaines de violences, notamment numériques.

Malgré ces avancées, les violences sexuelles demeurent largement sous-déclarées. La difficulté de porter plainte, liée à la peur de ne pas être crue, à la culpabilité, à la dépendance vis-à-vis de l'auteur-e ou encore à la complexité des procédures, contribue à maintenir un écart important entre les faits vécus et les statistiques officielles. Les données disponibles illustrent un véritable « entonnoir judiciaire ». En Suisse, seules 8 % des victimes de violences sexuelles portent plainte¹. Parmi les cas signalés, une minorité seulement aboutit à une condamnation. Entre 2010 et 2021, en moyenne 609 plaintes pour viol ont été enregistrées par année, pour 22.8% des personnes accusées finalement condamnées². À cela s'ajoute un manque de transparence statistique concernant les classements sans suite, rendant difficile l'évaluation précise du traitement judiciaire. À titre de comparaison, en France, on estime qu'environ 86 % des affaires de violences sexuelles sont classées sans suite (92% pour les viols), principalement en raison d'un manque de preuves, ce qui met en lumière des difficultés structurelles communes aux systèmes judiciaires européens.

Dans ce contexte, la production de données fiables et détaillées apparaît comme un enjeu central. Chiffrer les violences sexuelles ne relève pas uniquement d'un exercice statistique. Il s'agit d'un levier essentiel pour reconnaître l'ampleur du phénomène, orienter les politiques publiques, adapter les dispositifs de prise en charge et renforcer la prévention. L'intégration progressive de nouvelles infractions dans les relevés statistiques constitue, à cet égard, une avancée importante, mais encore insuffisante au regard de la complexité et de la diversité des situations.

Ce rapport propose ainsi un éclairage approfondi des violences sexuelles en Suisse. Une attention particulière sera portée à la distinction entre violences commises dans l'espace public et celles perpétrées dans la sphère privée.

¹ <https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2019/05/switzerland-one-in-five-women-is-a-victim-of-sexual-violence/>

² https://www.blick.ch/fr/suisse/honte-peur-manque-de-preuves-il-y-a-toujours-plus-de-vieoles-mais-pas-de-condamnes-id18943164.html?utm_source=chatgpt.com

3.1 Évolution des infractions sexuelles

Entre 2009 et 2018, le nombre total moyen d'infractions sexuelles enregistrées s'élevait à 3'842 par année. Après l'entrée en vigueur (ratifiée en 2017) de la Convention d'Istanbul en 2018, une hausse notable est observée : entre 2019 et 2025, le nombre d'infractions a augmenté de 1'527, soit + 39%. Entre 2023 (révision du droit pénal sexuel en juillet 2024) et 2025, l'augmentation est de +934 infractions, soit +21%.

Si on se concentre uniquement sur les infractions sexuelles « non-domestiques », la tendance est similaire, bien que moins marquée. Entre 2009 et 2018, leur nombre moyen était de 3'080 par an. Entre 2019 et 2025, on observe une hausse globale de 996 infractions (+33 %).

Entre 2023 et 2025, l'augmentation est de 583 infractions, soit +17 %.

En revanche, les infractions sexuelles commises dans la sphère domestique présentent une progression continue depuis 2009, particulièrement marquée ces dernières années. Leur nombre moyen était de 762 par an entre 2009 et 2018. Entre 2019 et 2025, elles ont augmenté de 531 infractions, soit +55 %. Entre 2023 et 2025, la hausse est de 351 infractions, ce qui correspond à +31 %.

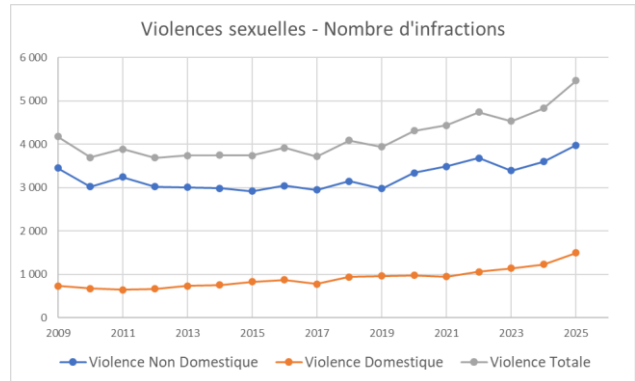


Figure 1: Violences sexuelles, nombre d'infractions enregistrées

Afin d'évaluer l'impact de la Convention d'Istanbul, chaque année a été comparée à 2018. Pour les violences sexuelles dans la sphère domestique, on constate que 1) avant 2018, le nombre d'infractions sexuelles enregistrées était toujours inférieur à celui de 2018 ; 2) après 2018, il est systématiquement supérieur. En revanche, pour les infractions sexuelles hors du cadre domestique, cette évolution n'apparaît pas aussi nettement.

Ceci suggère que la Convention d'Istanbul a surtout contribué à libérer la parole dans le contexte domestique aboutissant à une augmentation des dénonciations de violences sexuelles dans la sphère privée. Il n'en demeure pas moins que la police a enregistré environ 2,7 fois plus d'infractions sexuelles non domestiques que domestiques en 2025. En 2025, les infractions sexuelles domestiques représentent 27 % de l'ensemble des infractions sexuelles, contre 17 % en 2009 et 23 % en 2018.

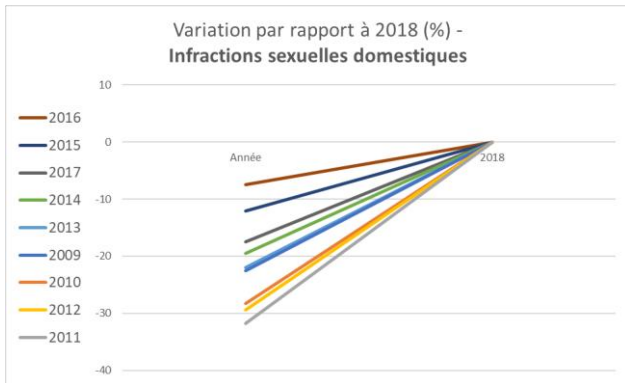


Figure 2: Variation des infractions sexuelles domestiques en pourcentage par rapport à 2018 (2009 - 2017)

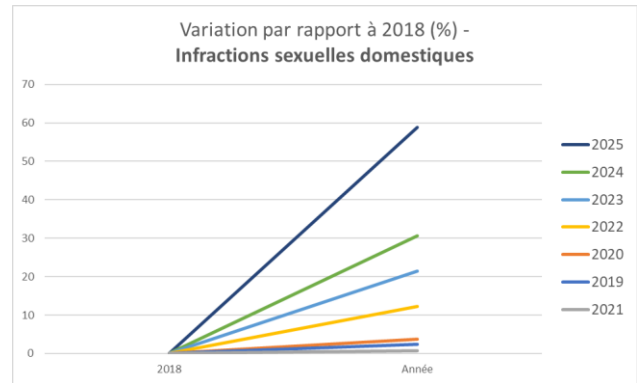


Figure 3: Variation des infractions sexuelles domestiques en pourcentage par rapport à 2018 (2019 - 2025)

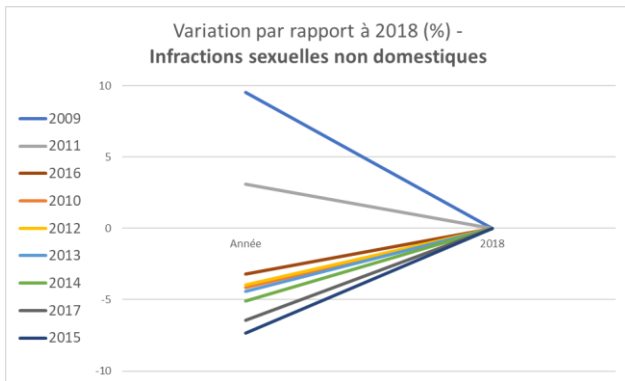


Figure 4: Variation des infractions sexuelles non domestiques en pourcentage par rapport à 2018 (2009 - 2017)

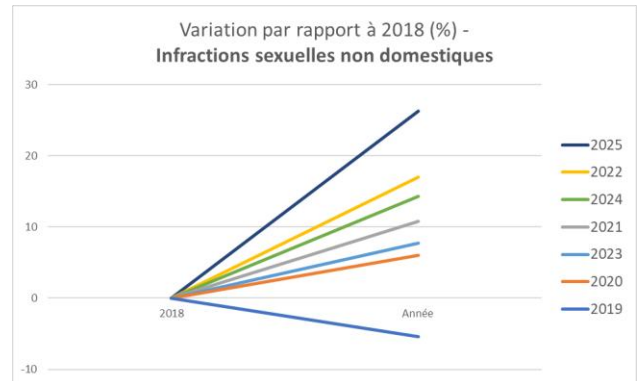


Figure 5: Variation des infractions sexuelles non domestiques en pourcentage par rapport à 2018 (2019 - 2025)

3.2 Typologie des infractions sexuelles

En 2025, les désagrèments d'ordre sexuel (art. 198) constituent la part la plus importante des violences sexuelles commises hors de la sphère domestique. Ils représentent 33% de l'ensemble des infractions sexuelles totales (1'806 infractions enregistrées) et 43% des infractions sexuelles non domestiques (1'699 infractions). En revanche, cette infraction ne concerne que 7% des violences sexuelles commises dans le cadre domestique (107 infractions).

Les viols constituent également une part importante des infractions sexuelles. En 2025, ils représentent 26 % du total (1'402 infractions enregistrées). Là encore, cette proportion varie selon le contexte : elle s'élève à 19 % pour les violences non domestiques (742 infractions) et à 44 % pour les violences domestiques (660 infractions). Il sont traités spécifiquement au chapitre 6.

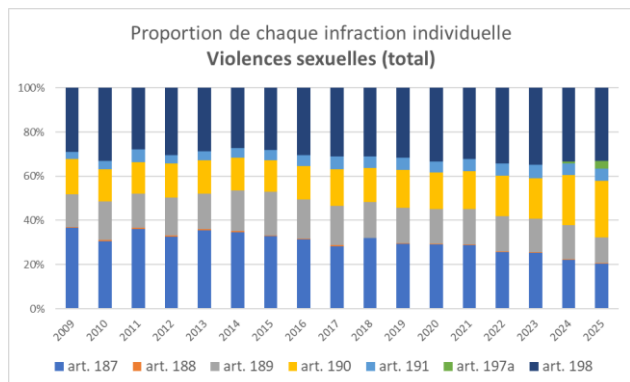


Figure 6: Évolution des proportions d'infractions individuelles pour les violences sexuelles totales (domestiques + non domestiques)

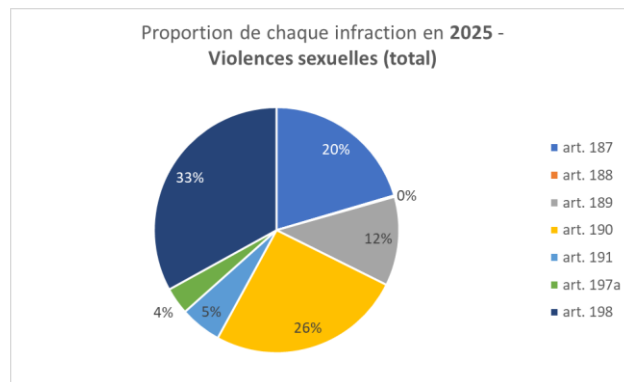


Figure 7: Pourcentage de chaque infraction sexuelle totale (domestique et non domestique) pour l'année 2025

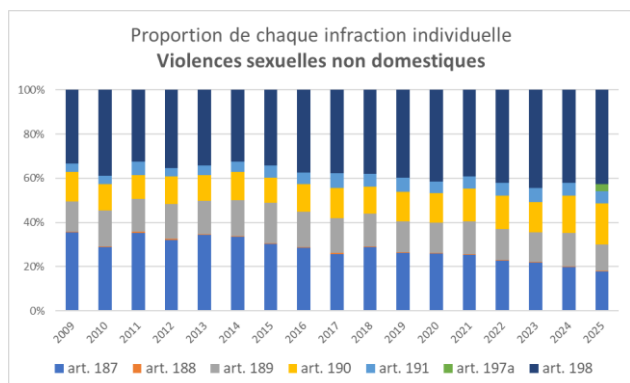


Figure 8: Évolution des proportions d'infractions individuelles pour les violences sexuelles non domestiques

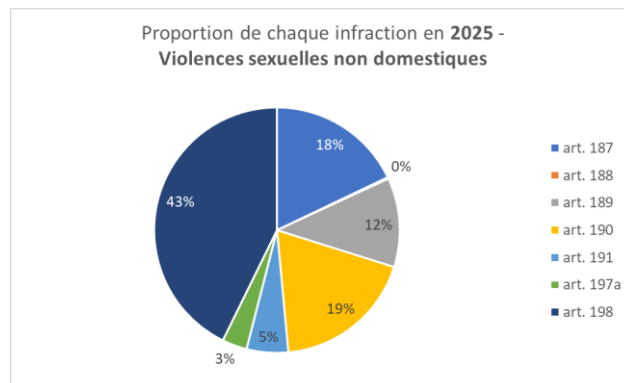


Figure 9: Pourcentage de chaque infraction sexuelle non domestique pour l'année 2025

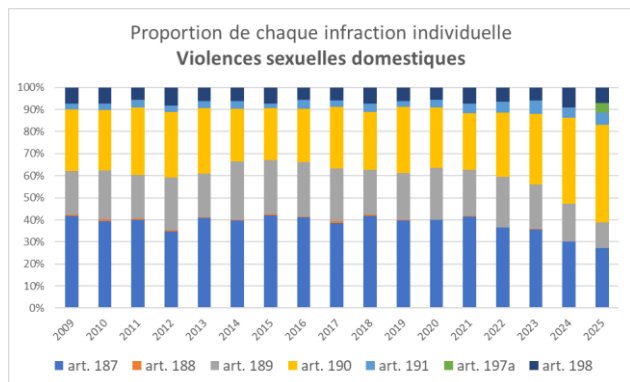


Figure 10: Évolution des proportions d'infractions individuelles pour les violences sexuelles domestiques

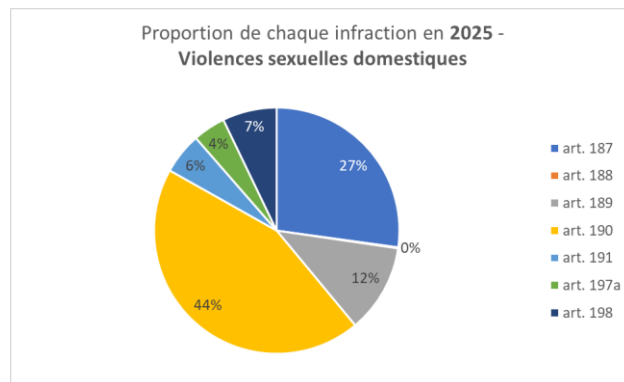


Figure 11: Pourcentage de chaque infraction sexuelle domestique pour l'année 2025

4 Les victimes de violences sexuelles

4.1 Tendances récentes des victimes de violences sexuelles selon le contexte et le sexe

Le nombre de personnes lésées pour les infractions de violence sexuelle hors sphère domestique est globalement en hausse, malgré des fluctuations d'une année à l'autre. Entre 2018 et 2025, le nombre total de victimes (hommes + femmes) a augmenté de 762 personnes, soit une progression de 25%. Entre 2023 et 2025, l'augmentation s'élève à 504 personnes (+15%). La majorité des victimes sont des femmes. En 2025, elles représentent 84% des personnes lésées, soit 5x plus que les hommes. Entre 2018 et 2025, le nombre de victimes masculines a toutefois progressé de 13% (+71 personnes).

On recense 2.6x plus de personnes lésées hors domestique que dans un contexte domestique.

Le nombre de personnes lésées pour les infractions de violence sexuelle dans un contexte domestique est en hausse constante depuis 2009. Entre 2018 et 2025, le total des victimes (hommes + femmes) a augmenté de 533 personnes, soit une hausse de 58%. Entre 2023 et 2025, cette augmentation est de 321 personnes (+28%). Là encore, les femmes constituent l'écrasante majorité des victimes. En 2025, elles représentent 91% des personnes lésées, soit 10x plus que les hommes. Entre 2018 et 2025, le nombre de victimes masculines a augmenté de 19% (+21 personnes).

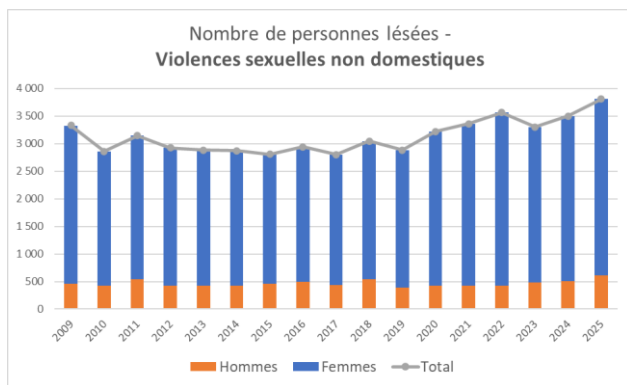


Figure 12: Violences sexuelles non domestiques, nombre de personnes lésées

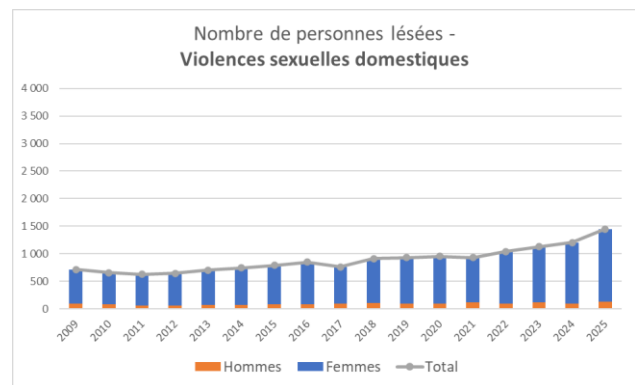


Figure 13: Violences sexuelles domestiques, nombre de personnes lésées

4.2 Profil des victimes de violences sexuelles dans la sphère domestique (âge et sexe)

On se concentre ici spécifiquement sur les victimes de violences sexuelles dans la sphère domestique. Depuis 2018, toutes les tranches d'âge sont concernées par une augmentation du nombre de personnes lésées :

- +29% chez les < 18ans
- Environ doublé chez les 18-24 ans
- +58% chez les 25-39 ans
- Environ doublé chez les 40-49 ans
- Environ doublé chez les 50-59 ans
- Environ quadruplé chez les >= 60 ans

Les jeunes apparaissent particulièrement les plus touché-e-s. En 2025, les mineur-e-s représentent à eux seul-e-s 42% des personnes lésées. Les 25-39 ans constituent la deuxième tranche d'âge la plus représentée (27%). Bien qu'en forte augmentation, les >= 50 ans ne représentent que 5% des personnes lésées.

Si l'on considère uniquement les personnes lésées féminines, la distribution et l'évolution restent globalement similaires car elles constituent la majorité des personnes lésées. En 2025, les filles mineures représentent 38% de l'ensemble des victimes féminines.

En revanche, la situation diffère sensiblement pour les victimes masculines. Il s'agit très majoritairement des garçons mineurs, qui représentent 79 % des cas.

Le nombre recensé de filles mineures victimes demeure néanmoins très largement supérieur à celui des garçons mineurs, dans un rapport d'environ cinq pour un.

Note : une comparaison directe avec la violence non domestique n'est pas possible car les données détaillées par sexe et tranches d'âge ne sont pas mises à disposition par l'OFS.

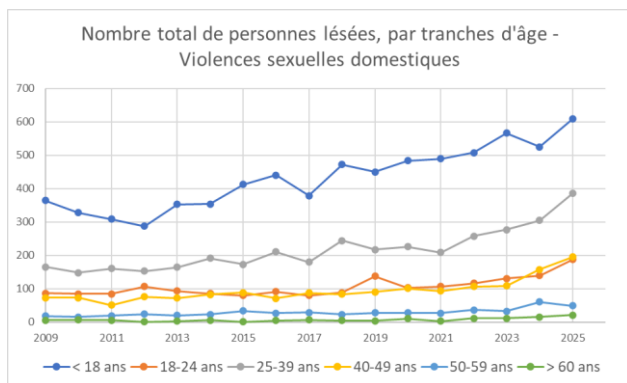


Figure 14: Violences sexuelles domestiques, nombre total de personnes lésées par tranches d'âge

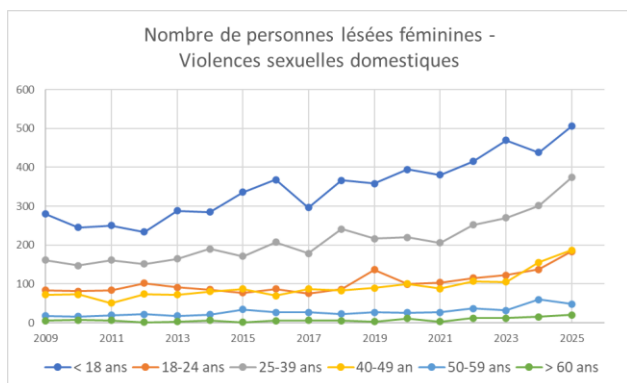


Figure 15: Violences sexuelles domestiques, nombre de personnes lésées féminines par tranches d'âge

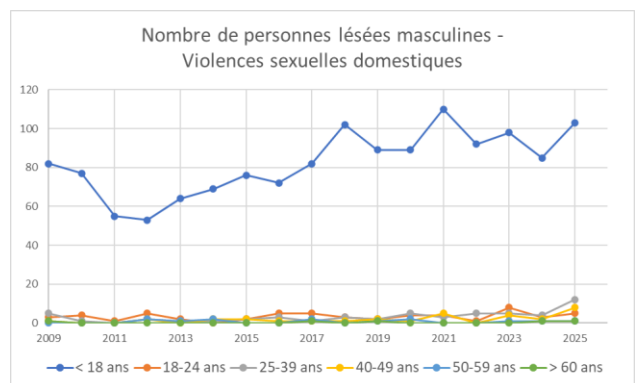


Figure 16: Violences sexuelles domestiques, nombre de personnes lésées masculines par tranches d'âge

On s'intéresse ici plus précisément aux tranches d'âge les plus représentées parmi les personnes lésées, en examinant la part que représente chaque infraction dans les violences sexuelles qu'elles subissent dans un contexte domestique.

Chez les victimes mineures, qu'il s'agisse de filles ou de garçons, les infractions le plus fréquentes sont les actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187), ce qui est attendu puisqu'il s'agit d'une catégorie d'infraction qui leur est spécifique. Toutefois, les données de 2025 montrent que le viol (art. 190) occupe également une place non négligeable. Le viol représente ainsi 21% des infractions sexuelles domestiques subies par les filles mineures (104 infractions sur un total de 506), contre 7% chez les garçons mineurs.

Un élément particulièrement marquant est l'apparition de cas de viol chez les garçons mineurs en 2025. Auparavant, aucune infraction de viol n'avait été enregistrée. Cette année-là, on en dénombre 7, sur un total de 103 infractions sexuelles domestiques.

Enfin, si l'on considère les femmes âgées de 25 à 39 ans, qui constituent la deuxième tranche d'âge la plus représentées parmi les victimes féminines, le viol apparaît comme l'infraction principale. Le viol représente 68% des infractions sexuelles de ce groupe, avec 252 infractions recensées sur un total de 374.

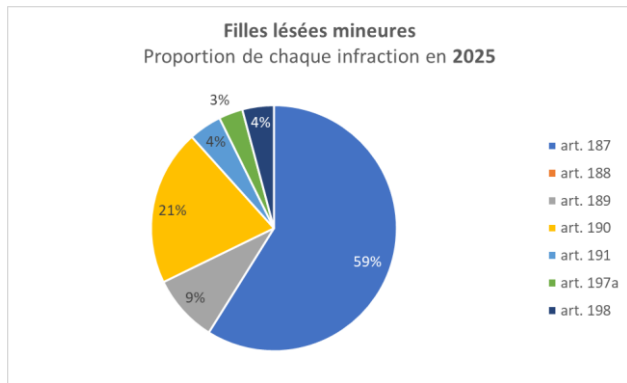


Figure 17: Pourcentage de chaque infraction pour les filles mineures victimes de violence sexuelle domestique en 2025

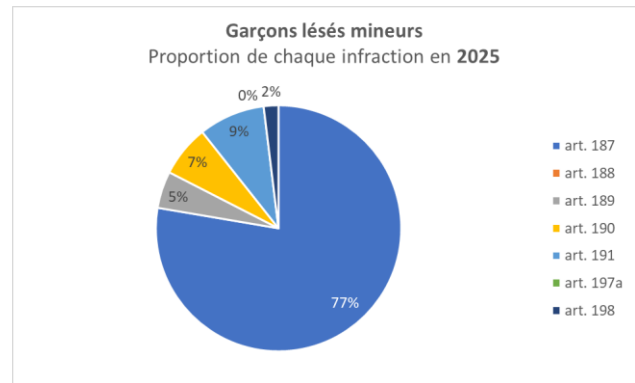


Figure 18: Pourcentage de chaque infraction pour les garçons mineurs victimes de violence sexuelle domestique en 2025

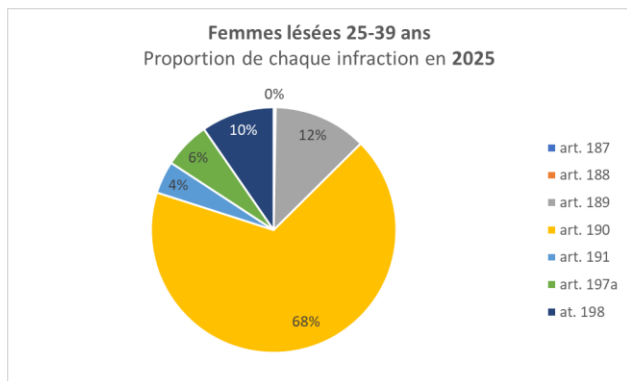


Figure 19: Pourcentage de chaque infraction pour les femmes entre 25 et 39 ans victimes de violence sexuelle domestique en 2025

5 Les personnes prévenues de violences sexuelles

Le nombre de personnes prévenues d'infraction de violence sexuelle hors sphère domestique est globalement en hausse depuis 2009 (+45% en 2025). Entre 2018 et 2025, le total des victimes (hommes + femmes) a augmenté de 38%, soit +748 personnes. Entre 2023 et 2025, cette hausse est de 18% (+421 personnes). Les hommes constituent l'écrasante majorité des prévenus. En 2025, ils représentent 97% des personnes prévenues, soit environ 27x plus que les femmes. Bien que le nombre de femmes prévenues reste relativement faible (95 femmes), il a augmenté de 67% (+38 personnes) entre 2018 et 2025.

On recense 1.95x plus de personnes prévenues hors domestique que dans un contexte domestique.

Le nombre de personnes prévenues d'infractions de violence sexuelle dans un contexte domestique est en hausse constante, ayant doublé entre 2009 et 2025. Entre 2018 et 2025, le nombre total de personnes prévenues (hommes + femmes) a augmenté de 65%, soit +549 personnes. Entre 2023 et 2025, la progression s'élève à 32% (+335 personnes). Là encore, la majorité des prévenus sont des hommes. En 2025, ils représentent 96% des personnes prévenues, soit 26x plus que les femmes. Entre 2018 et 2025, le nombre de femmes prévenues a doublé (+27 personnes). Ce chiffre reste toutefois relativement faible (51 femmes).

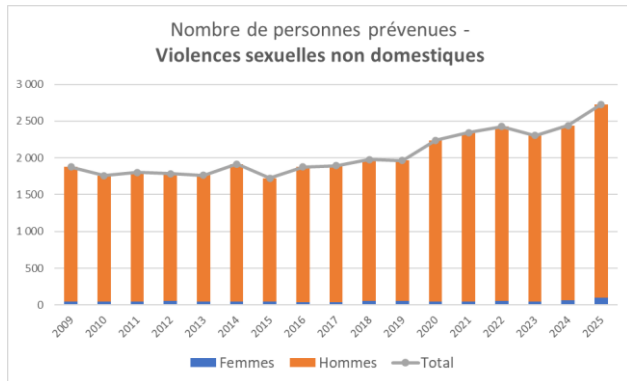


Figure 20: Violences sexuelles non domestiques, nombre de personnes prévenues

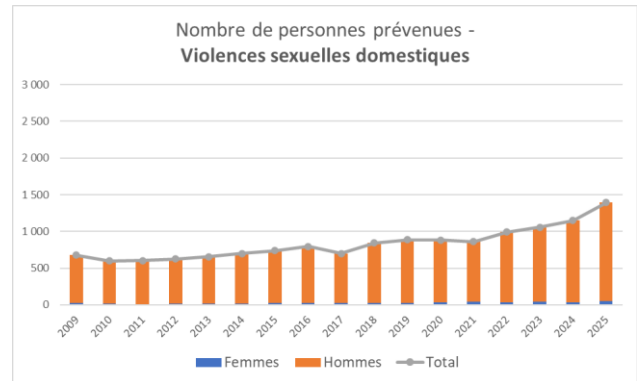


Figure 21: Violences sexuelles domestiques, nombre de personnes prévenues

En ce qui concerne les violences sexuelles commises dans la sphère domestique, on observe que les hommes prévenus sont majoritairement impliqués dans des cas de viol (art. 190), qui représentent 47 % des infractions, soit 623 cas en 2025. Les actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187) constituent la deuxième catégorie la plus fréquente, avec 25 % des infractions, soit 327 cas.

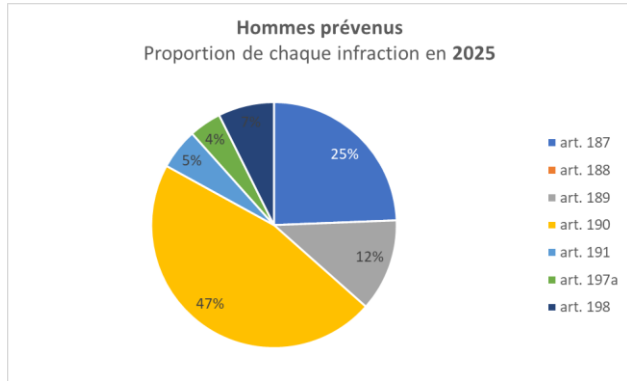


Figure 22: Pourcentage de chaque infraction pour les hommes prévenus de violence sexuelle domestique en 2025

Le nombre de femmes prévenues pour des violences sexuelles domestiques reste relativement faible, ce qui limite les possibilités d'analyse détaillée. Néanmoins, la répartition des infractions montre qu'elles sont majoritairement impliquées dans des actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187), qui représentent 57 % des cas, soit 28 infractions en 2025.

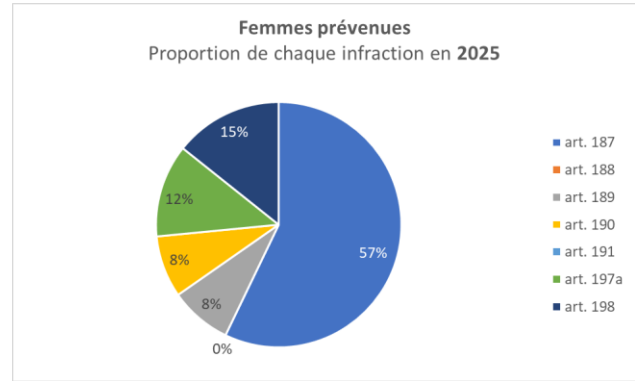


Figure 23: Pourcentage de chaque infraction pour les femmes prévenues de violence sexuelle domestique en 2025

On se concentre ici spécifiquement sur les hommes prévenus de violences sexuelles dans la sphère domestique (96% des personnes prévenues dans ce contexte). Depuis 2018, toutes les tranches d'âge sont concernées par une augmentation du nombre d'hommes prévenus :

- Doublé chez les < 18ans
- +83% chez les 18-24 ans
- +62% chez les 25-39 ans
- 52% chez les 40-49 ans
- +44% chez les 50-59 ans
- +70% chez les > 60ans

Les tranches d'âge 25-39 ans et 40-49 ans sont les plus fortement représentées, constituant respectivement environ 38% et 23% des hommes prévenus. La proportion de mineurs est notable, puisqu'ils représentant 11% de l'ensemble des prévenus.

Notes :

- Le nombre de femmes prévenues étant très faible, une ventilation par tranche d'âge ne serait pas significative.
- Une comparaison directe avec la violence non domestique n'est pas possible car les données détaillées par tranche d'âge n'est pas mise à disposition par l'OFS.

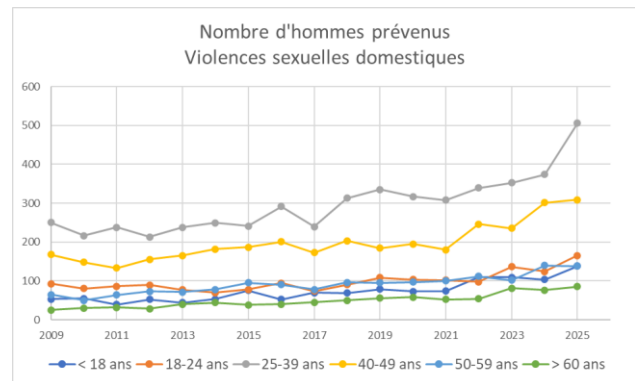


Figure 24: Nombre d'hommes prévenus de violences sexuelles domestiques par tranche d'âge

6 Les viols

On observe une forte augmentation du nombre de viols enregistrés (art. 190) depuis l'entrée en vigueur de la révision du droit pénal, le 1er juillet 2024. En 2025, le nombre total de viols a augmenté de +67% par rapport à 2023, soit + 563 infractions. Cette hausse atteint + 56% pour les violences non domestiques (+271 infractions) et +79% pour les violences domestiques (+292 infractions).

En 2025, les chiffres atteignent presque un même record dans les deux contextes : 636 victimes dans la sphère domestique contre 676 hors domestique.

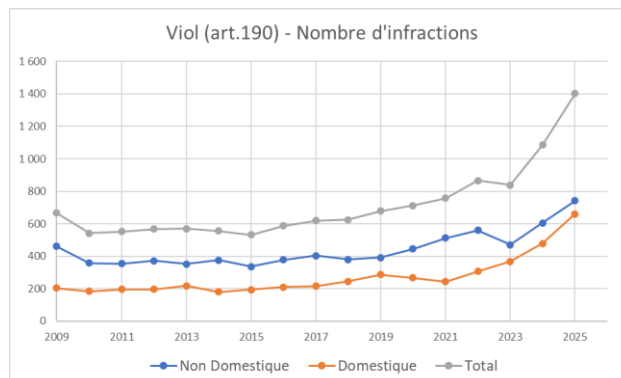


Figure 25: Viols, nombre d'infractions enregistrées

6.1 Les victimes de viol

On constate une augmentation marquée du nombre de victimes de viol ces dernières années. Hors sphère domestique, le nombre de victimes de viol a presque doublé (multiplié par 1.8), passant de 367 personnes en 2018 à 676 en 2025. Les victimes masculines étaient quasi inexistantes dans les statistiques jusqu'en 2023. En 2024, année de la révision de la définition du viol (1^{er} juillet 2024), on dénombre 13 victimes masculines. En 2025, ce chiffre s'élève à 48. Jusqu'en 2018, le nombre de personnes lésées hors sphère domestique était environ 2x plus élevé que dans la sphère domestique.

Depuis 2018, une augmentation significative est aussi observée dans la sphère domestique, particulièrement entre 2021 et 2025. Entre 2018 et 2025, le nombre de personnes lésées a été multiplié par environ 2.7. Là encore, les victimes masculines étaient pratiquement absentes jusqu'en 2023. On en recense 3 en 2024 et 14 en 2025.

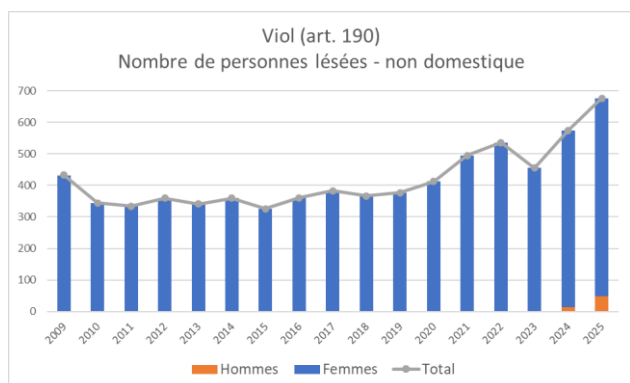


Figure 26: Viols non domestiques, nombre de personnes lésées

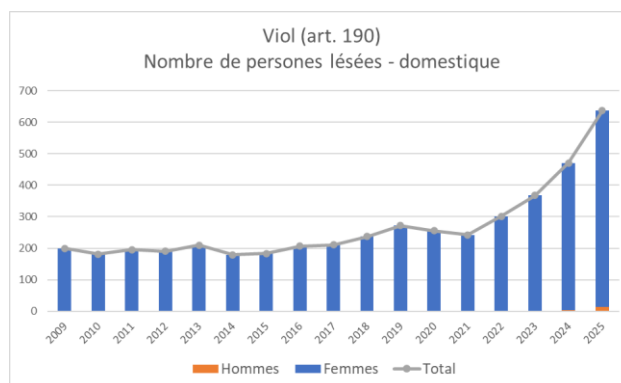


Figure 27: Viols domestiques, nombre de personnes lésées

On se concentre ici spécifiquement sur les victimes de viol dans la sphère domestique. Parmi les personnes lésées féminines, toutes les tranches d'âge sont concernées par une augmentation :

- Chez les < 18ans : multiplié par 3.8 depuis 2018, +55% depuis 2023
- Chez les 18-24 ans : multiplié par 2.5 depuis 2018, + 59% depuis 2023
- Chez les 25-39 ans : multiplié par 2 depuis 2018, +66% depuis 2023
- Chez les 40-49 ans : multiplié par 3 depuis 2018, presque doublé depuis 2023
- Chez les 50-59 ans : triplé depuis 2018, multiplié par 2.8 depuis 2023

- Chez >= 60 ans : multiplié par 9 depuis 2018, +13% depuis 2023

La tranche d'âge la plus touchée est celle des 25-39 ans. En 2025, les 25-39 ans représentent 41% des femmes victimes de viol dans la sphère domestique. Bien qu'en augmentation phénoménale, les victimes de 60 ans et plus ne représentent « que » 1.4% des personnes lésées.

Pour les hommes victimes de viol dans la sphère domestique, aucune personne n'a été enregistrée jusqu'en 2025. Cette année, on recense 7 garçons mineurs, 2 hommes chez les 18-24 ans, 3 chez les 25-39

ans et 2 chez les 40-49 ans, aucun chez les 50-59 ans ni pour les >= 60ans.

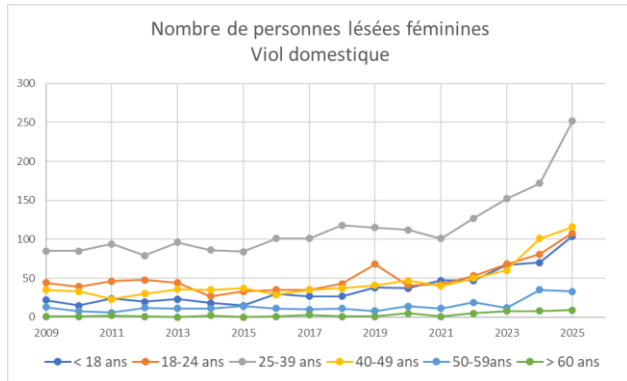


Figure 28: Viols domestiques, nombre de personnes lésées féminines par tranches d'âge

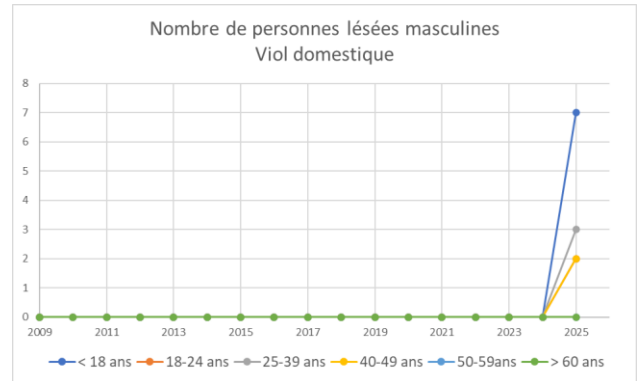


Figure 29: Viols domestiques, nombre de personnes lésées masculines par tranches d'âge

Une comparaison directe avec le viol hors sphère domestique reste impossible, car l'Office fédéral de la statistique (OFS) ne publie pas de données suffisamment détaillées par sexe et par tranche d'âge pour l'ensemble des victimes. Toutefois, étant donné que la grande majorité des victimes de viol sont des femmes, il est pertinent de comparer les victimes féminines de viol dans la sphère domestique avec le total des victimes de viol hors contexte domestique, pour lequel des données sont disponibles.

Cette comparaison met en évidence des profils d'âge distincts entre les violences commises dans la sphère domestique et celles perpétrées hors de ce cadre. En contexte non domestique, les groupes les plus touchés en 2025 sont les mineur-e-s (31 %), les 18-24 ans (26 %) et les 25-39 ans (27 %). Ces trois catégories concentrent donc à elles seules l'essentiel des victimes recensées.

L'évolution depuis 2018 montre par ailleurs une hausse généralisée dans toutes les tranches d'âge, avec une accélération marquée depuis 2023 :

- Chez les < 18ans : multiplié par 2.4 depuis 2018, +51% depuis 2023
- Chez les 18-24 ans : +59% depuis 2018, + 52% depuis 2023
- - Chez les 25-39 ans : +78% depuis 2018, +40% depuis 2023
- - Chez les 40-49 ans : +64% depuis 2018, +55% depuis 2023
- - Chez les 50-59 ans : presque doublé depuis 2018, presque doublé depuis 2023
- - Chez >= 60 ans : multiplié par 3.6 depuis 2018, multiplié par 2.6 depuis 2023

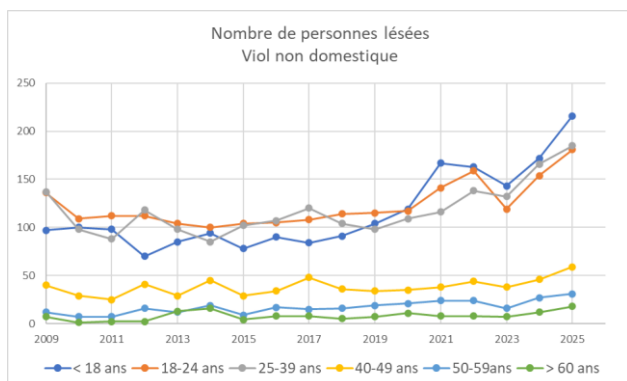


Figure 30: Viols non domestiques, nombre total de personnes lésées par tranches d'âge

6.2 Les personnes prévenues de viol

Le nombre de personnes prévenues de viol hors contexte domestique a doublé entre 2009 et 2025. Entre 2018 et 2025, le nombre total de personnes prévenues (hommes + femmes) a doublé, soit +305 personnes. Entre 2023 et 2025, la progression s'élève à 50% (+200 personnes). La majorité des prévenus sont des hommes. En 2025, ils représentent 98.8% des personnes prévenues. En 2025, il y a eu 7 femmes prévenues de viol hors sphère domestique (contre 588 hommes).

En 2025, le nombre total de personnes prévenues pour viol est presque équivalent entre la sphère non domestique et la sphère domestique, avec toutefois un niveau légèrement plus élevé dans cette dernière (627 contre 595).

Le nombre de personnes prévenues de viol dans la sphère domestique a triplé depuis 2009. Entre 2018 et 2025, le total des auteur.e.s (hommes + femmes) a été multiplié par 2.6%, soit +390 personnes. Entre 2023 et 2025, cette hausse est de 71% (+261 personnes). Là encore, les hommes constituent l'écrasante majorité des prévenus. En 2025, ils représentent 99.4% des personnes prévenues. On recense seulement 4 femmes prévenues de viol dans la sphère domestique (contre 623 hommes).

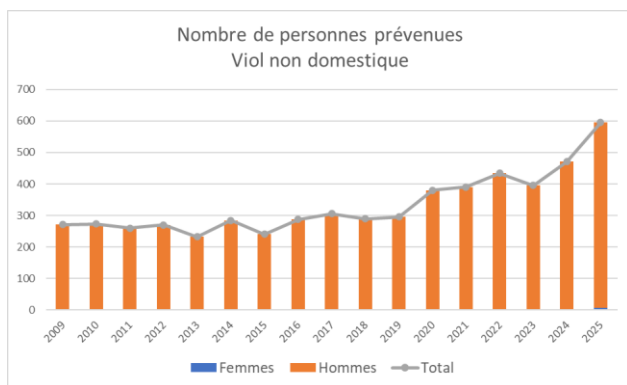


Figure 31: Viol non domestique, nombre de personnes prévenues

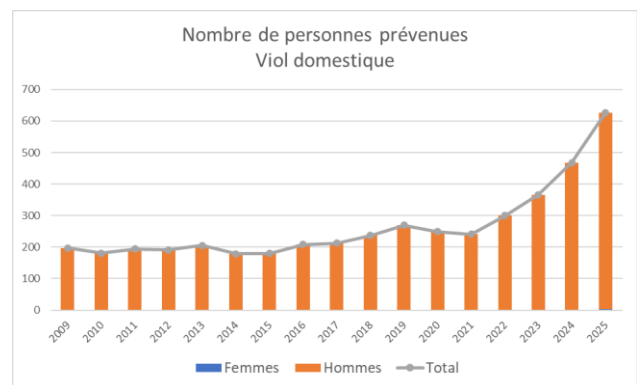


Figure 32: Viol domestique, nombre de personnes prévenues

On se concentre ici spécifiquement sur les hommes prévenus de viol dans la sphère domestique. Depuis 2018, toutes les tranches d'âge sont concernées par une forte augmentation du nombre d'hommes prévenus :

- Multiplié par 5.5 chez les < 18ans
- Multiplié par 2.4 chez les 18-24 ans
- Multiplié par 2.3 chez les 25-39 ans
- Multiplié par 2.6 chez les 40-49 ans
- Multiplié par 2.7 chez les 50-59 ans
- Multiplié par 3.6 chez les > 60ans

Les tranches d'âge 25-39 ans et 40-49 ans sont les plus fortement représentées, constituant respectivement environ 40% et 24% des hommes prévenus de viol domestique. Les mineurs représentent 10% des prévenus de viol dans la sphère domestique.

Notes : Le nombre de femmes prévenues étant très faible, une ventilation par tranche d'âge ne serait pas significative.

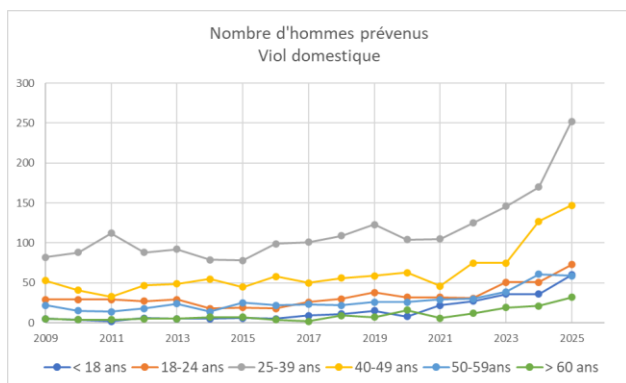


Figure 33: Nombre d'hommes prévenus de viol dans la sphère domestique par tranches d'âge

Comme pour les personnes lésées, une comparaison directe avec le viol hors sphère domestique demeure impossible, l'Office fédéral de la statistique (OFS) ne mettant pas à disposition de données suffisamment détaillées par sexe et par tranche d'âge pour l'ensemble des personnes prévenues. Toutefois, étant donné que la grande majorité des auteurs de viol sont des hommes, il est pertinent de comparer les auteurs masculins de viol dans la sphère domestique avec l'ensemble des personnes prévenues pour viol hors contexte domestique, pour lequel des données sont disponibles.

Cette comparaison met en lumière une structure par âge spécifique dans les cas hors sphère domestique. La tranche des 25-39 ans demeure la plus représentée, avec 37% des personnes prévenues en 2025. Elle est suivie par les 18-24 ans (22% en 2025), tandis que les mineur-e-s occupent la troisième position avec 19% des cas recensés, soulignant la place préoccupante des jeunes parmi les personnes mises en cause.

Toutes les tranches d'âge voient leur nombre augmenter depuis 2018 :

- Multiplié par 2.7 chez les < 18ans
- Multiplié par 1.5 chez les 18-24 ans
- Multiplié par 2.3 chez les 25-39 ans
- Multiplié par 2.1 chez les 40-49 ans
- Multiplié par 3 chez les 50-59 ans
- Multiplié par 2.8 chez les > 60ans

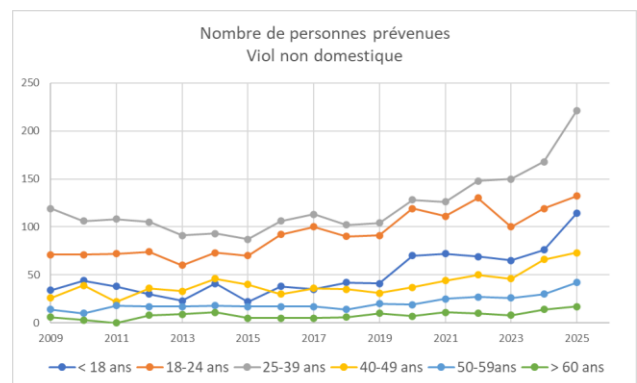


Figure 34: Viols non domestiques, nombre total de personnes prévenues par tranches d'âge

7 Conclusions

Ce rapport en évidence une augmentation importante des violences sexuelles enregistrées en Suisse, particulièrement dans la sphère domestique. Cette évolution doit toutefois être interprétée avec prudence. Elle reflète moins nécessairement une hausse réelle des faits qu'un élargissement de leur reconnaissance, lié à plusieurs facteurs : évolution du cadre légal, notamment la révision du droit pénal sexuel en 2024, amélioration des dispositifs de signalement, et libération progressive de la parole des victimes.

L'augmentation marquée des cas de viol, ainsi que l'apparition de victimes masculines dans les statistiques, illustrent clairement ces transformations. Elles traduisent une meilleure prise en compte de situations auparavant invisibilisées et tues.

Les données confirment également des inégalités structurelles fortes. Les femmes demeurent les principales victimes, en particulier dans la sphère domestique. Les enfants et les jeunes apparaissent comme un groupe particulièrement vulnérable, avec une forte prévalence des mineur-e-s parmi les victimes. La concentration des victimes masculines chez les garçons mineurs souligne des enjeux spécifiques de protection de l'enfance encore insuffisamment visibles.

Ces constats doivent cependant être nuancés par plusieurs limites importantes. Les statistiques policières ne reflètent qu'une partie des violences réellement subies, en raison d'une sous-déclaration massive. Le « chiffre noir » reste considérable, avec une faible proportion de victimes qui portent plainte. Par ailleurs, certaines données demeurent incomplètes, ce qui limite les analyses fines et les comparaisons.

8 Sources

8.1 Données de l'office fédéral de la statistique (OFS)

T 19.02.02.01.08_2000	Code pénal (CP) : Infractions pénales et personnes prévenues, 13.02.2026
T 19.02.03.01.01_2100	Code pénal (CP) : Infractions pénales et personnes lésées, 13.02.2026
T 19.02.05.01.05_7000	Code pénal (CP): Infractions de violence domestique et personnes prévenues, 13.02.2026
T 19.02.05.01.06_7000	Code pénal (CP): Infractions de violence domestique et personnes lésées, 13.02.2026

Dans ce contexte, plusieurs pistes d'amélioration peuvent être envisagées :

- Au niveau politique, poursuivre le renforcement du cadre légal et garantir son application effective.
- En matière de prévention, développer des dispositifs de repérages précoces ciblés, en particulier auprès des jeunes et dans les contextes domestiques.
- Dans la prise en charge des victimes, renforcer l'accessibilité des dispositifs de soutien (psychologique, juridique, social) et adapter les structures aux besoins spécifiques des différents groupes.
- Sur le plan statistique, améliorer la collecte et la diffusion des données, en particulier sur les parcours judiciaires, les classements sans suite et les caractéristiques détaillées des victimes et des auteurs.
- Enfin, encourager la libération de la parole et la sensibilisation du public afin de réduire les freins au dépôt de plainte et de mieux reconnaître toutes les formes de violences sexuelles.

En somme, les tendances observées traduisent à la fois visibilité accrue des violences sexuelles et l'ampleur persistante du phénomène. Elles confirment l'importance de poursuivre les efforts engagés, non seulement pour mieux documenter ces violences, mais aussi pour les prévenir et y répondre de manière plus efficace.

